



## Procès-verbal de la séance régulière du conseil d'établissement de l'école Terre-Soleil

Séance tenue le 22 octobre 2025  
Au 800, rue De Sève, Sainte-Thérèse

### Présences

Marianne Lefebvre, présidente  
Olivier Préfontaine, parent  
Marie-Julie Caron-Gratton, substitut au comité de parents  
Julie Soucy, parent  
Joëlle Castonguay, parent substitut  
Kevin Coulombe, parent substitut

### Absences

Lysianne Gingras, rep. au comité de parents  
Catherine Borisov, parent

Chantal Quevillon, enseignante  
Natacha Bachelard, enseignante  
Sabrina Charbonneau-Carmel, enseignante  
Manon Francoeur, substitut du service de garde  
Isabelle Brisebois, représentante personnel de soutien  
Josée Plouffe, directrice  
Vicky Laroche, directrice adjointe

Judithe McKen, représentante service de garde.

### 1) Ouverture de l'assemblée

Mme Lefebvre présidente, ouvre l'assemblée. Il est 19h00.

### 2) Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance du 22 octobre 2025

Mme Lefebvre fait la lecture de l'ordre du jour.

*IL EST PROPOSÉ* par Madame Brisebois d'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

**CE2526-2210-001**

**ADOPTÉ à l'unanimité**

### 3) Lecture et adoption du procès-verbal du 23 septembre 2025

Mme Lefebvre présente le procès-verbal de la rencontre du 23 septembre 2025.

*IL EST PROPOSÉ* par Mme Nathacha Bachelard d'ADOPTER le procès-verbal du 23 septembre tel que présenté.

**CE2526-2210-002**

**ADOPTÉ à l'unanimité**

#### **4) Point du public**

Aucun public

#### **5) Suivis**

Mme Plouffe, directrice, annonce que nous avons officiellement l'approbation et la signature du MEQ pour la construction de la nouvelle école. La date du début des travaux est à venir...

#### **6) Bloc d'information**

- Présidente : Mme Lefebvre est en attente d'information des divers organismes nommés au CÉ précédent.
- Déléguée au comité de parents : Mme Caron-Gratton mentionne qu'il n'y a pas de document standardisé en lien avec la construction des nouvelles écoles / communication.
- Direction et personnel de l'école : Mme Quevillon mentionne "la semaine des directions" et souligne le bon travail de l'équipe de gestion. Mme Plouffe mentionne que nous sommes à transmettre les Premières communications aux parents. Elle nomme également le beau succès du cross-country école (belle participation des élèves, merci à la ville et IGA, partenaires). Échéancier à venir pour le bénévolat en lien avec les différents comités école. Elle questionne si des parents du CÉ sont disponibles pour aider au Bingo de l'Halloween : achats des cadeaux et présence au tirage. M. Coulombe et Mme Lefebvre proposent leur aide lors de cette journée.

#### **7) Bons coups de Terre-Soleil**

- L'organisation du cross-country ainsi que la participation des élèves et des parents bénévoles.
- Remerciement au IGA pour la commandite de pommes.
- La chanson Haut les coeurs du 26 septembre dernier (journée de la culture).
- Mme Quevillon: Félicite la disponibilité du matériel lors des récréations (magasin sportif). Elle nomme que cela apporte un effet positif sur le climat dans la cour d'école. Nous observons également une diminution des conflits.
- Mme Soucy mentionne l'implication des grands qui aident au service de garde dans l'arrivée et le départ des petits.
- Mme Castonguay souligne la persévérance des éducatrices/surveillantes au parc (Sdg du soir).

#### **8) Ventilation du budget du conseil d'établissement**

Mme Plouffe présente les montants du budget de fonctionnement pour le conseil d'établissement.

**CE2526-2210-003**

**APPROUVER à l'unanimité**

## **9) Ventilation du budget des fonds spéciaux**

---

Mme Plouffe présente le budget des fonds spéciaux.

Mme Lefebvre propose de faire un sondage des besoins auprès l'équipe des enseignants pour bien cibler les besoins (proposition d'achat de dictionnaires, livres pour la classe,...).

Ce point sera rediscuté ultérieurement pour approuver les achats.

M. Coulombe propose de faire l'achat de dossards pour les 4 groupes du préscolaire.

Halloween :	400\$
Récompenses élèves bénévoles :	500\$
Récompenses élèves (classe) (7\$/élève) :	3 374\$
Projets 6 <sup>e</sup> année (PAE, PAI et multi-projets) (1000\$/3) :	333.33\$ par groupe
Dossards pour le préscolaire	500\$
Achat de dictionnaires	À venir
Brunch de la directrice (environ 7\$/élève + personnel école)	3675\$
Cross-country	120\$

*IL EST PROPOSÉ* par M. Olivier Préfontaine d'APPROUVER la ventilation du budget des fonds spéciaux, tel que présenté.

**CE2526-2210-004**

**APPROUVÉ à l'unanimité**

## **10) Conférence pour les parents (M15024)**

---

Mme Plouffe mentionne aux membres qu'il est possible, avec la mesure 15024, d'organiser une conférence ou autre afin de soutenir les parents. Il est également possible de nous jumeler avec une ou deux autres écoles afin de diminuer les coûts. (Montant de la mesure approximativement de 2000\$)

Mme Plouffe sollicite les membres du CÉ pour trouver des idées de conférence, s'ils le désirent.

Mme Sabrina propose que le sujet de la conférence pourrait être en lien avec la sensibilisation de l'utilisation des réseaux sociaux.

## **11) Autorisation de contrats de fournitures de biens et de services (ACC-24) et autorisation de location de locaux de l'établissement (ACC-25)**

---

### **Utilisation des locaux mis à la disposition de l'école**

ATTENDU QUE le pouvoir donné au conseil d'établissement d'approuver l'utilisation des locaux mis à la disposition de l'école est décrit à l'article 93 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

ATTENDU QUE l'article 39 de la *Loi sur l'instruction publique* énonce que l'acte d'établissement permet de connaître l'étendue des locaux qui peuvent faire l'objet de cette approbation;

ATTENDU QUE l'article 12 du *Règlement sur les services de garde en milieu scolaire* indique que l'école doit prévoir un nombre de locaux suffisant pour les fins du service de garde et que les locaux, ainsi que l'équipement, le mobilier et le matériel de jeux utilisés par le service de garde doivent être en bon état, sécuritaires et adaptés aux besoins des élèves ;

ATTENDU QUE le SGC-21, écrit de gestion sur les élections municipales, provinciales et fédérales détermine les obligations des écoles en période électorale;

ATTENDU QUE l'entente municipale avec la ville de Ste-Thérèse prévoit le partage de certaines infrastructures de l'école après les heures de classes et de service de garde ainsi que durant la période estivale.

Il est proposé par Mme Charbonneau-Carmel de demander à la direction de l'école Terre-Soleil :

D'ORGANISER l'utilisation des locaux durant les journées de classe en tenant compte des besoins des élèves tant en classe qu'au service de garde;

DE PRÉVOIR un nombre suffisant de locaux pour répondre aux besoins du service de garde;

DE METTRE EN PLACE un système de partage des salles de classe avec le service de garde, si requis;

DE S'ASSURER que les élèves fréquentant le service de garde aient également accès au gymnase et à la bibliothèque de l'école selon un horaire préalablement établi.

**CE2526-2210-005**

**APPROUVÉ à l'unanimité**

### **Contrats de fourniture de biens ou de services (Art. 90, 91 et 110.3 - *Loi sur l'instruction publique*)**

ATTENDU que l'établissement désire offrir à ses élèves des services éducatifs autres que ceux qui sont prévus par le régime pédagogique et des services à des fins sociales, culturelles ou sportives tel que prévu à l'article 90 (école) ou 110.3 (centre) de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU que les pouvoirs donnés au conseil d'établissement de conclure des ententes pour la fourniture de biens ou de services décrits à l'article 90 (école) ou 110.3 (centre) de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU les balises énoncées dans le cadre de gestion concernant les contrats de fourniture de biens ou de services conclus par les conseils d'établissement (ACC-24) ainsi que le modèle de contrat fourni par le Centre de services scolaire des-Mille-îles;

*IL EST PROPOSÉ* par Mme Caron-Gratton et résolu :

*D'AUTORISER* la direction de l'école Terre-Soleil à signer le contrat relatif à l'école Terre-Soleil pour l'année scolaire 2025-2026.

**CE2526-2210-006**

**APPROUVÉ à l'unanimité**

## **12) Autorisation des sorties/activités scolaires**

---

Préscolaire:

- Les insectes (animation à l'école): 6 mai 2026, 11,27\$/élève (Mesure MEQ)
- Manu et ses livres : spectacle de marionnettes (activité école) : 9 décembre 2025, 11,41\$/élève (Mesure MEQ)
- Les papillons (expérimentation à l'école): mai 2026, 5,06\$/élève (Mesure MEQ)

Parascolaire (au dîner – SDG) (Inscription du 27 octobre au 2 novembre)

- Atomes crochus : 1<sup>re</sup> à 6 année. Maximum de 25 élèves. Novembre et décembre, 143\$/5 semaines (lundi)
- Laser Tag: 3<sup>e</sup> à 6<sup>e</sup> Maximum de 30 élèves. Novembre et décembre, 85\$/5 semaines (lundi)
- Multi-sports : préscolaire à 2<sup>e</sup> année. Maximum de 20 élèves. Novembre et décembre, 85\$/4 semaines (vendredi)
- Création de bijoux: 2<sup>e</sup> à 6<sup>e</sup> Maximum de 16 élèves. Novembre et décembre, 99\$/4 semaines.

Début des activités : 10 novembre.

Inscription via une plateforme d'inscriptions, gérée par Educ-Action (offrant le service).

*IL EST PROPOSÉ* par M. Coulombe d'APPROUVER les activités et sorties, tel que proposé.

**CE2526-2210-007**

**APPROUVÉ à l'unanimité**

## **13) Amendement code de vie**

---

Mme Plouffe mentionne qu'une modification doit obligatoirement être apportée dans le code de vie suite aux nouvelles demandes du Ministère (MEQ) :

- Appareils mobiles personnels: nous devons avoir la mention du mot *interdiction* dans notre libellé du code de vie.

Texte à ajouter au code de vie, tel que proposé par le CSSMI :

#### **Interdiction des appareils électroniques au primaire**

Les élèves ne doivent pas apporter de téléphones cellulaires, d'écouteurs, de lunettes connectées ou d'autres appareils mobiles personnels (ex. : montres intelligentes) dans l'établissement ainsi que sur le terrain de l'école. Tous les appareils doivent demeurer à la maison, sauf avec une permission de la direction. Cette permission pourrait être accordée uniquement pour des raisons médicales ou si l'appareil vise à pallier un handicap nécessitant une connexion.

**Malgré leur rôle modèle auprès des élèves, les membres du personnel sont autorisés à utiliser leur appareil cellulaire dans le cadre de l'exécution de leurs fonctions, notamment pour l'authentification multifacteurs.**

#### **Sanctions en cas de non-respect :**

Tout manquement à cette règle peut entraîner des conséquences telles que :

- 1er manquement : confiscation de l'appareil pour le reste de la journée et aviser le parent de la sanction.
- 2e manquement : confiscation de l'appareil et appel aux parents pour venir le chercher.

Veuillez noter que l'école et son personnel se dégagent de toute responsabilité en cas de bris ou de vol de l'appareil mobile lors de la confiscation puisque l'appareil doit rester à la maison.

*IL EST PROPOSÉ* par Mme Isabelle Brisebois d'APPROUVER l'amendement au calendrier, tel que proposé.

**CE2526-2210-008**

**APPROUVÉ à l'unanimité**

#### **14) Campagne de financement**

Mme Lefebvre propose de vivre deux campagnes de financement durant l'année scolaire. Selon les discussions, voici quelques suggestions :

- Orthograph-o-thon/Calcul-o-thon: lucratif et pédagogique (campagne actuelle, en alternance).
- Maison Lavande: Savon à main + faire dessiner les élèves pour l'étiquette
- Colle-à-moi (pourrait être à l'année)
- Recettes en pot: soupes, biscuits.
- Idées des cartes: Noël, fête

Pour l'instant, les membres sont en accord de maintenir l'orthograph-o-thon et le calcul-o-thon plutôt que de faire vendre des produits.

*IL EST PROPOSÉ* par Mme Sabrina Charbonneau-Carmel de maintenir l'orthograph-o-thon et/ou le calcul-o-thon comme campagne de financement principale.

**CE2526-2210-009**

**APPROUVÉ à l'unanimité**

**15) Questions diverses**

---

Aucune question

**16) Levée de l'assemblée**

---

Mme Lefebvre *PROPOSE* de lever l'assemblée. Il est 21h10

**CE2526-2210-010**

**ADOPTÉ à l'unanimité**

---

Marianne Lefebvre

Présidente du conseil d'établissement

---

Josée Plouffe

Directrice